

On ne rétablira pas l'école de la République et la laïcité en poursuivant la refondation de l'école et la politique d'austérité.

La FNEC FP-FO a analysé les mesures présentées par la Ministre de l'Éducation nationale le jeudi 22 janvier 2015 au nom de la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République.

Lors de la consultation à laquelle la FNEC FP-FO a participé le 12 janvier, à la suite des attentats, la FNEC FP-FO a notamment insisté pour qu'on en revienne au strict respect de la laïcité institutionnelle, qui repose sur la loi du 9 décembre 1905. C'est la séparation des Églises et de l'État qui assure la liberté de conscience, garantit l'égalité des droits et met la République à l'abri du communautarisme.

La FNEC FP-FO rappelle que selon cette loi « *la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* » (article 2). Ni l'enseignement des religions, ni les représentants des religions n'ont leur place à l'école.

Force est de constater que si la ministre s'est réclamée de la laïcité, sans toutefois en définir le contenu, les mesures préconisées risquent pour nombre d'entre elles d'aller à l'encontre de celle-ci.

On ne voit pas en quoi un enseignement spécifique du fait religieux, des accords de partenariat étendus avec les entreprises et le monde économique, la mise en place d'une « *réserve citoyenne* » intégrant notamment « *les personnes désireuses d'apporter leur concours aux missions de l'École* » et « *les bénévoles d'associations partenaires* » va renforcer la laïcité.

La FNEC FP-FO s'inquiète de l'instrumentalisation de la situation pour renforcer les projets éducatifs territoriaux (PEDT), en y introduisant un « *volet laïcité et citoyenneté* » : la laïcité ne se découpe pas territoire par territoire. L'école des territoires, c'est le contraire de l'école de la République, c'est la voie ouverte au développement des communautarismes.

Avec « *les espaces et/ou temps des parents (qui) seront développés dans chaque école et établissement* », faut-il comprendre que les personnels seront assujettis à de nouvelles sujétions, dans la logique de la coéducation ? Pour la FNEC FP-FO les responsabilités des parents et les responsabilités de l'école sont distinctes, et il faut respecter cette distinction.

Les mesures préconisées ne vont pas dans le sens de préserver l'École comme « *l'asile inviolable où ne pénètrent pas les querelles des hommes* », comme l'avait pourtant rappelé le président de la République dans ses vœux en citant la circulaire de Jean Zay du 31 décembre 1936.

« *La question de l'autorité à l'école se pose* », a indiqué la ministre. C'est certes le cas, mais le remède ne saurait se limiter à l'affirmation de règles de comportement pour les élèves.

La mission première de l'école est la transmission des connaissances, sur laquelle est assise l'autorité des enseignants. Les réformes récentes, prises en application de la loi de refondation, les ont affaiblies et ont dégradé les conditions de travail.

La refonte de la carte de l'Éducation prioritaire, la régionalisation de la carte des formations professionnelles et la priorité absolue à l'apprentissage au détriment de la voie professionnelle sous statut scolaire, la réforme de l'évaluation des élèves, la réforme du collège annoncée au nom du socle, la réforme des rythmes scolaires, les modifications des missions et obligations de service, sont autant d'attaques contre l'école de la République.



... / ...

La réforme de l'allocation des moyens, qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul, pas plus que la modification des secteurs de recrutement des collègues n'offriront de solution.

Ce dont a besoin l'École ce sont de vrais postes pour ouvrir des classes, en diminuer les effectifs et assurer sur tout le territoire national l'égalité effective des droits dans l'accès à l'instruction.

Ce dont a besoin l'École c'est du respect des garanties statutaires des personnels qui seul peut rétablir pour tous les salariés du ministère la confiance dans leurs missions, c'est de l'arrêt des pressions sur les personnels et des tentatives de culpabilisation. C'est du respect de leur liberté pédagogique et universitaire, que les projets d'éducation morale et civique veulent encore affaiblir en donnant aux conseils de cycle et au conseil pédagogique pouvoir de fixer des progressions qui s'imposeraient à chacun dans leur classe.

Force est de constater la totale continuité des mesures annoncées avec la politique menée, qui n'est que l'expression dans l'Éducation nationale de la politique de déréglementation, de rigueur et d'austérité.

Cette politique se concentre dans le pacte de responsabilité, la réforme territoriale et le projet de loi Macron. Parce qu'il est nécessaire de la remettre en cause, le congrès confédéral de la CGT-FO qui se tient du 2 au 7 février discutera d'une initiative de grève interprofessionnelle.

Disponible pour l'action commune à tous les niveaux, la FNEC FP-FO poursuivra ses efforts en vue d'obtenir la satisfaction des revendications des personnels et les invite à participer largement aux réunions d'information syndicales.

Montreuil, le 26 janvier 2015